

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

L. DUGÉ DE BERNONVILLE

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 62 (1921), p. 77-83

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1921__62__77_0

© Société de statistique de Paris, 1921, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Le marché du travail en 1920. — Le fait économique le plus marquant de l'année 1920 est l'arrêt de la hausse extraordinairement rapide des prix qui se poursuivait sans interruption depuis un an. A partir du deuxième trimestre 1920, la baisse générale des prix s'est manifestée dans presque tous les pays, à des degrés divers; elle a été suivie par un ralentissement progressif de l'activité économique et par l'accroissement du nombre des chômeurs.

Bien que les statistiques relatives au chômage soient à beaucoup d'égards très insuffisantes, certains relevés fournissent néanmoins des indices généraux sur l'état du marché du travail. En France, le ministère du Travail publie chaque semaine

les opérations effectuées par les offices de placement; si l'on groupe les chiffres par périodes de quatre semaines, on obtient pour l'année 1920 les séries ci-après :

Périodes de 4 semaines	Nombre de placements effectués		Demandes d'emploi non satisfaites	Offres d'emploi non satisfaites
	A demeure	En extra ou pour une journée		
5 au 31 janvier 1920	58.060	25.607	67.499	35.373
2 au 28 février 1920	60.956	41.730	52.581	45.079
1 ^{er} au 27 mars 1920.	64.951	39.952	50.940	43.085
28 mars au 24 avril 1920.	58.882	42.187	39.352	37.286
20 avril au 22 mai 1920	49.823	19.843	44.163	36.520
23 mai au 19 juin 1920	54.039	40.560	48.527	39.549
21 juin au 17 juillet 1920.	54.162	45.537	49.127	39.023
18 juillet au 15 août 1920	55.748	41.617	56.404	37.687
16 août au 11 septembre 1920	61.351	34.816	52.601	35.127
12 septembre au 10 octobre 1920	59.044	35.407	48.374	35.197
11 octobre au 6 novembre 1920.	52.576	33.152	63.282	29.059
7 novembre au 4 décembre 1920.	48.562	30.781	85.412	20.882
5 au 31 décembre 1920	34.743	26.953	108.762	18.813

On voit que dans les derniers mois, le nombre des placements a sensiblement diminué et celui des demandes d'emploi non satisfaites a doublé. A Paris, le nombre des chômeurs secourus, qui n'avait été que de 320 par semaine en moyenne du 4 août au 19 octobre 1920, s'élevait fin novembre à 5.668 et fin décembre à 26.079.

Dans un certain nombre de pays, les renseignements fournis par les syndicats ouvriers permettent d'établir chaque mois la proportion des chômeurs syndiqués par rapport à l'effectif total des organisations. Voici quelques chiffres relatifs à 1919 et 1920 :

Proportions pour 100 des chômeurs parmi les membres des syndicats ouvriers (chômeurs involontaires).

	Angleterre (1)		Allemagne (2)		Suède (3)		États-Unis (4) Massachusetts		Canada (5)	
	1920	1919	1920	1919	1920	1919	1920	1919	1920	1919
Fin décembre	6,1	3,2	4,1	2,9	»	7,2	»	4,1	»	5,0
— novembre	3,7	2,9	3,9	2,9	»	3,8	»	—	10,0	3,6
— octobre	5,3	2,6	4,2	2,6	4,3	3,2	»	—	6,0	2,7
— septembre	2,2	1,6	4,5	2,2	2,9	3,1	16,4	2,7	3,3	2,2
— août	1,6	2,2	5,9	3,1	3,0	3,2	—	»	4,0	2,3
— juillet	1,4	2,0	6,0	3,1	2,8	3,8	—	»	2,6	2,4
— juin	1,2	1,7	4,0	2,5	3,4	4,6	14,6	2,8	2,5	2,6
— mai	1,1	2,1	2,7	3,8	2,9	6,1	—	—	2,9	3,8
— avril	0,9	2,7	1,9	5,2	3,5	7,5	—	—	2,8	4,4
— mars	1,1	2,9	1,9	3,9	4,5	8,1	4,1	11,4	3,4	5,6
— février	1,6	2,8	2,9	6,0	7,5	7,6	—	—	4,3	5,6
— janvier	2,9	2,5	3,4	6,6	7,6	7,5	—	—	4,3	3,9

Pendant les premiers mois de 1920, le pourcentage des chômeurs fut partout plus faible que pendant la période correspondante de l'année précédente, mais la situation s'est renversée dans le deuxième semestre : aux États-Unis, dans l'État du Massachusetts, le nombre des chômeurs appartenant aux organisations syndicales était six fois plus élevé en septembre 1920 qu'en septembre 1919; en Angleterre il était, fin décembre 1920, deux fois plus élevé qu'à la fin de l'année précédente.

L'application de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrière et paysannes. — Le ministère du Travail vient de publier son cinquième rapport sur l'application de

- (1) *Labour Gazette*,
- (2) *Reichsarbeitsblatt*.
- (3) *Sociale Meddelanden*.
- (4) *Industrial Review of Massachusetts*.
- (5) *Revue du Travail du Canada*.

la loi des retraites ouvrières, qui fait connaître les résultats enregistrés pendant les années 1918 et 1919. D'autre part, un rapport de M. Bonnevey, au nom de la Commission des Finances de la Chambre des Députés, sur le budget du ministère du Travail, contient quelques données complémentaires relatives aux années 1919 et 1920.

D'après ces documents, le nombre des assurés inscrits, celui des assurés-cotisants et le montant des versements effectués ont varié comme suit depuis la mise en application de la loi :

Années	Nombre des assurés inscrits sur les listes au 1 ^{er} janvier			Nombre des cartes échangées pendant l'année			Versements (1.000 francs)
	Obligatoires	Facultatifs	Total	Obligatoires	Facultatifs	Total	
1912. .	6.713.526	359.372	7.072.898	1.964.506 (3)	316.667 (3)	2.281.173 (3)	24.582
1913. .	7.077.350	776.782	7.854.132	2.700.646	736.738	3.437.384	51.875
1914. .	7.013.459	696.921	7.710.380	1.597.772	400.892	1.998.664	30.023
1915 (1)	6.127.821	594.511	6.722.332	1.139.885	310.798	1.450.683	19.635
1916 (1)	6.074.573	546.245	6.620.818	1.184.433	288.936	1.473.369	20.360
1917 (2)	6.567.992	510.734	7.078.726	1.393.789	240.433	1.634.222	22.632
1918 (2)	6.887.499	477.283	7.364.782	1.446.343	201.405	1.647.748	21.982
1919. .	7.653.233	459.036	8.112.269	—	—	1.752.691	—
1920. .	7.847.274	435.828	8.283.102	—	—	—	—

Le nombre des assurés obligatoires inscrits, qui avait baissé de 1913 à 1916, s'est relevé un peu depuis 1916; celui des assurés facultatifs a constamment diminué. On voit en outre, d'après les chiffres relatifs aux cartes échangées, que le nombre des assurés-cotisants ne représente que le cinquième de celui des inscrits. Les régions où la population reste la plus réfractaire à l'application de la loi sont celles des départements agricoles de l'Ouest.

Le nombre des retraites liquidées chaque année au titre de la loi du 5 avril 1910 a varié comme suit :

Année	Assurés obligatoires	Assurés facultatifs	Métayers et petits fermiers	Ensemble
1911-1912. . .	145.097	39.749	1.246	186.092
1913	464.251	224.516	17.947	706.714
1914	129.627	84.710	6.588	220.925
1915	72.835	39.498	2.693	115.026
1916	64.534	31.495	1.813	97.842
1917	58.457	26.992	1.568	87.017
1918	51.371	21.813	1.206	74.390
1919	62.348	23.888	1.259	87.495
Totaux . .	1.048.520	492.661	34.320	1.575.501

En outre, depuis 1915 jusqu'au 31 décembre 1919, 10.857 ouvriers mineurs soumis à la loi du 25 février 1914 ont obtenu l'allocation de l'État prévue à l'article 8 de cette loi.

Le rapport du ministre du Travail constate que les assurés-cotisants appartiennent surtout aux classes âgées et il conclut à la nécessité d'une modification de la loi qui lui rendrait son caractère obligatoire, l'étendrait à de nouvelles catégories de bénéficiaires et augmenterait les avantages prévus en cas d'invalidité prématurée.

Le développement des syndicats ouvriers dans le Royaume-Uni. — Le *Labour Gazette* de décembre 1920 a publié le tableau ci-après qui fait connaître l'effectif des syndicats ouvriers anglais à la fin de chacune des années 1913 à 1919 :

TABLEAU

- (1) Moins l'Aisne, les Ardennes et le Nord.
 (2) Moins l'Aisne et les Ardennes.
 (3) Du 3 octobre 1911 au 31 décembre 1912.

Années	Nombre des membres à la fin de l'année (milliers)		
	Hommes	Femmes	Ensemble
1913	3.735	438	4.173
1914	3.735	441	4.176
1915	3.896	492	4.388
1916	4.043	426	4.669
1917	4.660	880	5.540
1918	5.423	1.222	6.645
1919	6.695	1.329	8.024

Les 8 millions de syndiqués existant fin 1919 se distribuaient entre 1.315 associations dont un certain nombre d'associations d'employés, non constituées sous le régime des « Trade Unions Acts ».

Au total, l'effectif des syndicats a presque doublé depuis 1913; il s'est accru de 21 % de 1913 à 1919. Cette dernière progression s'est manifestée dans presque toutes les branches professionnelles, mais plus particulièrement dans les banques et assurances où l'effectif syndical a doublé de 1913 à 1919, dans les services de transports en commun et dans l'agriculture où il s'est accru de plus de 50 %. La proportion des femmes n'était que de 11 % en 1913, elle s'est élevée progressivement, pendant la guerre, jusqu'à 18 % en 1918. Quoiqu'ayant baissé à la suite de la démobilisation elle restait encore de 17 %, fin 1919.

Le coût de la vie et les salaires en Allemagne. — Pour suivre les variations du coût de la vie, le Dr Elsas, de Francfort, a calculé un indice caractérisant le mouvement de la dépense d'une famille ouvrière de quatre personnes. Au 1^{er} avril 1919, les dépenses de la famille pouvaient se répartir ainsi : alimentation, 60 % ; chauffage et éclairage, 5 % ; logement, 8 % ; habillement, 17 % ; dépenses diverses, 10 %. En tenant compte de cette répartition et en suivant le mouvement des prix des articles entrant dans chacune des cinq catégories de dépenses, le Dr Elsas a calculé ce que devient à diverses époques la dépense totale ramenée à 100 en avril 1919. Le tableau ci-dessous résume les résultats de ses calculs.

	Alimentation	Chauffage et éclairage	Logement	Habillement	Divers	Ensemble
Janvier 1914	—	—	—	—	—	26,5
1 ^{er} avril 1919	100	100	100	100	100	100
1 ^{er} septembre 1919 . . .	115	158	110	113	110	116
1 ^{er} novembre 1919 . . .	123	190	110	124	115	125
1 ^{er} janvier 1920	187	236	110	139	139	170
1 ^{er} mars 1920	207	293	115	190	173	198
1 ^{er} juillet 1920	335	356	120	168	199	277
1 ^{er} septembre 1920 . . .	328	359	120	154	299	281
1 ^{er} novembre 1920 . . .	384	559	120	106	299	316
1 ^{er} janvier 1921	346	524	120	106	313	311

D'après ces chiffres, le coût de la vie, qui était environ quatre fois plus élevé qu'avant la guerre en avril 1919, serait devenu douze fois plus élevé à la fin de 1920. L'augmentation considérable survenue depuis 1919 a porté principalement sur les articles de chauffage et d'éclairage et sur l'alimentation; depuis mars 1920, les prix des articles d'habillement ont notablement baissé. L'Office impérial de statistique calcule également, pour toutes les villes allemandes de plus de 10.000 habitants, l'indice de la dépense mensuelle d'une famille ouvrière de cinq personnes pour la nourriture, le chauffage et l'éclairage et le logement.

Voici, pour quelques grandes villes, les chiffres qui ont été calculés à diverses époques (dépense mensuelle en marks).

	Novembre 1920	Août 1920	Mai 1920	Février 1920	Décembre 1919
Berlin.	903	823	884	648	466
Breslau.	798	731	830	580	360
Magdebourg.	769	712	781	524	402
Dortmund.	886	780	890	765	404
Francfort.	883	979	1.082	784	495
Münich.	735	666	749	562	429
Nuremberg.	771	710	680	547	376
Dresde.	860	812	926	605	431

Ces chiffres font ressortir, pour l'année 1920, une augmentation du même ordre que les indices du Dr Elsas relatifs à Francfort.

Les renseignements statistiques que l'on possède sur les salaires sont moins précis; toutefois, en ce qui concerne les mines, le *Reichsanzeiger* publie chaque trimestre les salaires moyens payés aux ouvriers dans les différents centres; le tableau ci-dessous fait connaître les données relatives au deuxième trimestre 1920 et les résultats de leur comparaison avec celles du deuxième trimestre 1914 :

Salaires nets moyens par poste.

Centres mineurs	Piqueurs		Autres ouvriers du fond		Ouvriers de la surface	
	Marks	Augmentation pour 100 par rapport à 1914	Marks	Augmentation pour 100 par rapport à 1914	Marks	Augmentation pour 100 par rapport à 1914
Haute-Silésie. . .	49,35	913	40,43	1.039	38,09	1.076
Basse-Silésie. . .	42,71	987	40,80	1.069	38,44	1.113
Dortmund. . . .	49,58	701	38,32	748	36,97	746
Aix-la-Chapelle. .	43,37	699	34,20	608	35,04	750
Halle (lignite) . .	36,32	775	33,97	846	35,95	715

Dans les régions ci-dessus mentionnées, le salaire moyen des ouvriers mineurs était, pendant le deuxième trimestre de 1920, de huit à douze fois plus élevé qu'avant la guerre.

Dans le *Korrespondenzblatt des allgemeinen deutschen Gewerkschaftenbundes* du 1^{er} septembre 1920, les chiffres ci-après sont indiqués comme représentant les salaires moyens mensuels des ouvriers de la ville de Hanovre, salaires pour vingt-quatre jours de travail, comprenant des indemnités pour charges de famille.

	Juin 1919	Février 1920	Juin 1920
Ouvriers non qualifiés. .	345,60 à 384 »	585,60 à 624 »	897,60 à 964,80
Ouvriers qualifiés. . . .	364,80 à 422,40	604,80 à 643,20	928,40 à 993,60
Spécialistes.	422,40 à 451,20	652,80 à 691,20	984 » à 1.022,40

Ces chiffres font ressortir une augmentation de 150 % environ de juin 1919 à juin 1920, pour les salaires des manœuvres et une augmentation de 130 % pour les salaires des spécialistes.

La nouvelle loi anglaise relative à l'assurance contre le chômage. — Par la loi du 9 août 1920, entrée en vigueur le 9 novembre, l'assurance obligatoire contre le chômage a été étendue à la majeure partie des travailleurs pour lesquels des cotisations d'assurance-maladie sont actuellement payées, à l'exception des travailleurs à domicile, des personnes employées dans l'agriculture et dans les services domestiques privés.

On estime à 12 millions environ le nombre total des personnes soumises à l'assurance, dont 4 millions d'assurés régis par des systèmes spéciaux établis par de industries qui créent elles-mêmes des organismes en dehors du système général de

la loi, mais équivalents à ce système. Les cotisations hebdomadaires sont fixées comme suit :

	A payer par le patron	A payer par l'ouvrier	Total
Hommes de 18 ans et plus. . .	4 d.	4 d.	8 d.
Femmes de 18 ans et plus . . .	3 d. 1/2	3 d.	6 d. 1/2
Garçons de 16 à 18 ans	2 d.	2 d.	4 d.
Filles de 16 à 18 ans.	2 d.	1 d. 1/2	3 d. 1/2

Les versements sont constatés par des timbres apposés sur des livrets de chômage distribués par les bureaux de placement. L'apposition des timbres est faite par le patron. A tout versement effectué vient s'ajouter une contribution de l'État, égale à 2 pence pour les hommes et à 1 d. 2/3 pour les femmes.

L'indemnité de chômage est fixée à 15 sh. par semaine pour les hommes et à 12 sh. pour les femmes. Les assurés de moins de dix-huit ans n'ont droit qu'à la moitié de l'indemnité.

L'allocation n'est payée qu'à partir du troisième jour de chômage et pendant une période qui ne peut excéder quinze semaines au total dans la même année, avec cette réserve que le montant de l'indemnité ne peut dépasser la proportion d'une semaine d'indemnité pour six contributions. Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit avoir payé au moins 12 cotisations (4 dans la première année d'application de la loi). Il doit établir qu'il est capable de travailler, mais n'a pu trouver un emploi convenable; la loi précise le sens de cette dernière condition. Ne peuvent prétendre à l'allocation de chômage :

1° L'assuré qui a perdu son emploi par suite d'un arrêt des travaux provoqué par un conflit industriel dans l'établissement où il était occupé;

2° L'assuré qui a perdu son emploi par suite de sa mauvaise conduite, ou qui a quitté volontairement son emploi sans motifs légitimes;

3° L'assuré qui est détenu dans une prison ou qui reçoit une indemnité de maladie, une pension de retraite en vertu d'un système particulier.

Lorsqu'aucune cotisation n'a été payée par un assuré dans le cours d'une année d'assurance, l'assuré perd son droit à l'indemnité et ne le recouvre que lorsque 12 nouvelles cotisations ont été payées pour lui.

Les décisions relatives aux demandes d'indemnités sont rendues en première instance par un commissaire d'assurance. L'assuré dont la demande a été refusée peut en appeler à une commission d'arbitrage et, dans certains cas, il peut porter la décision du conseil devant un juge nommé par la Couronne.

Les assurés qui ont payé 500 contributions ont droit, à l'âge de soixante ans, au remboursement de leurs propres cotisations, déduction faite des indemnités payées.

Opérations des compagnies françaises d'assurances sur la vie en 1920. — Le *Mo-niteur des Assurances* a publié, dans son numéro du 15 janvier 1921, les chiffres ci-après relatifs aux opérations des principales compagnies françaises d'assurances sur la vie :

Compagnies	Capitaux assurés (1.000 francs)		Rentés constituées (1.000 francs)		Sinistres (1.000 francs)	
	1920	1919	1920	1919	1920	1919
Assurances générales . .	170.350	125.363	5.011	4.205	14.676	17.081
Union.	160.300	94.209	800	714	—	6.122
Nationale	213.197	125.142	3.530	3.049	11.927	14.025
Phénix	152.103	98.746	2.100	1.519	8.116	8.686
Caisse paternelle. . . .	41.256	22.089	98	94	1.354	1.525
Urbaine.	85.690 (1)	79.497	515	407	4.370	6.174
Monde	19.655	14.206	86	69	1.752	1.281
Soleil.	113.158	58.903	343	384	1.696	1.629
Aigle	58.784	29.713	124	91	730	1.326
Confiance	51.016	25.167	51	62	—	1.550
Patrimoine.	20.840	10.022	30	17	472	539
Abeille	—	30.097	—	151	—	2.138
France	45.104	23.467	210	200	1.866	1.925
Foncière.	39.356	20.503	76	93	1.167	1.441
Nord	11.117	5.691	22	21	—	—
Séquanaise.	50.513	24.050	48	24	470	265
Lloyd de France (2) . .	60.139	—	40	—	45	—

L. DUGÉ DE BERNONVILLE.